



Le Bilan Professionnel

Le bilan professionnel est une prestation visant à accompagner les employeurs publics dans la gestion de leurs agents qui envisagent une nouvelle vie professionnelle, qu'elle soit subie ou choisie.

En effet, d'une part les collectivités sont confrontées aux diverses évolutions qui touchent la gestion des ressources humaines et d'autre part, les agents au regard de l'allongement de leur durée d'activité qui rencontrent des situations professionnelles ponctuellement difficiles ou des problématiques de santé, aspirent à ou sont contraints d'acquérir des savoirs faire et des compétences afin de construire et de sécuriser leurs parcours professionnels.

OBJECTIFS

- Analyse des compétences, aptitudes, intérêts et motivations.
- Exploration des perspectives d'avenir.
- Construction du futur professionnel.

MODALITÉS

- Accompagnement par le conseiller mobilité GPEEC du CDG 77.
- 7 séances de travail se déroulant sur 2 à 3 mois, dont 6 en individuelles au CDG 77.
- La collectivité saisit le CDG via la demande d'intervention de la convention unique.
- Une charte d'engagement tripartite est signée conjointement par l'autorité territoriale, l'agent et le CDG 77.

DÉROULEMENT - PRESTATION EN 3 PHASES

Un entretien téléphonique entre la collectivité et le conseiller mobilité GPEEC pour connaître le contexte et les attentes.

- 1_** Analyse de la demande et co-construction du parcours d'accompagnement.
- 2_** Exploration du parcours professionnel et des perspectives d'avenir.
- 3_** Validation et mise en oeuvre du projet professionnel.

LIVRABLES

- Remise d'une synthèse détaillée à l'agent.
- Présentation d'une synthèse simplifiée à l'autorité territoriale en présence de l'agent.



VOTRE INTERLOCUTRICE

Nelly BERNON – Conseillère Mobilité GPEEC / Service emploi territorial
vous accompagne au 01 64 14 17 07 ou n.bernon.emploi@cdg77.fr